



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Accord-Cadre

**Prestation d'adressage, de mise sous pli et de colisage de documents électoraux lors d'élections
pour les services de l'Etat en région Grand Est**

Réf : 2026_PFRAGE_ELECTIONS

ANNEXE 8 AU CCTP - DECOUPAGE DES PRESTATIONS ET DES LIVRABLES

PRECISIONS :

- 1) lorsque des correctifs sont requis, le délai de représentation du livrable est indiqué dans la décision de l'administration ;
- 2) Le délai imparti à l'administration pour vérifier le nouveau livrable est identique au délai initial.

LIVRABLES ATTENDUS	DELAIS POUR LIVRABLE	DELAIS ET MODALITES DE VERIFICATION PAR L'ADMINISTRATION
PRESTATION 1 : ADRESSAGE		
Reliquat et stocks d'enveloppes non utilisées	A la fin des opération d'adressage	Vérification dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la remise des livrables par le titulaire.
Plan de production	Cinq (5) jours après réception du fichier des électeurs	Vérification dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la remise des livrables par le titulaire.
PRESTATION 2 : ADRESSAGE ET MISE SOUS PLIS		
Reliquat et stocks d'enveloppes non utilisées	A la fin des opération de mise sous pli	Vérification dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la remise des livrables par le titulaire.
Plan de production	Cinq (5) jours après réception du fichier des électeurs	Vérification dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la remise des livrables par le titulaire.
Inventaire contradictoire des documents électoraux	immédiat - dès réception des documents	immédiat - dès réception des documents
Transmission d'une copie du bordereau de livraison des professions de foi accompagnée d'un exemplaire de chaque document reçu	immédiat - dès réception des documents	immédiat - dès réception des documents
Enveloppes mise sous plis et remises au prestataire d'acheminement	les enveloppes de propagande sont remises au prestataire : - Le mercredi qui précède l'élection avant 18h00 ; - le jeudi précédent le jour du scrutin avant 18h00 en cas de second tour Au plus tard à minuit le mercredi ou le jeudi selon le tour de l'élection ou après dans un délai défini lors de la réunion de lancement en accord avec prestataire d'acheminement postal	immédiat dès livraison des enveloppes adressées et lors de la mise sous pli par échantillonnage
Transmission d'une copie du bordereau d'enlèvement signé des enveloppes de propagande	Immédiat	Vérification immédiate à compter de la remise des livrables par le titulaire.
PRESTATION 3 : COLISAGE		



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Accord-Cadre

**Prestation d'adressage, de mise sous pli et de colisage de documents électoraux lors d'élections
pour les services de l'Etat en région Grand Est**

Réf : 2026_PFRAGE_ELECTIONS

ANNEXE 8 AU CCTP - DECOUPAGE DES PRESTATIONS ET DES LIVRABLES

PRECISIONS :

- 1) lorsque des correctifs sont requis, le délai de représentation du livrable est indiqué dans la décision de l'administration ;**
- 2) Le délai imparti à l'administration pour vérifier le nouveau livrable est identique au délai initial.**

LIVRABLES ATTENDUS	DELAIS POUR LIVRABLE	DELAIS ET MODALITES DE VERIFICATION PAR L'ADMINISTRATION
Opération d'adressage des colis et colisage	Les colis sont remis au prestataire : - le mercredi qui précède l'élection avant 18h00, - le jeudi précédent le jour du scrutin avant 18h00 en cas de second tour. Dans tous les cas, les plis restant doivent remis au plus tard à minuit le mercredi ou le jeudi selon le tour de l'élection (sauf accord préalable signé du prestataire d'acheminement des colis, lors de la réunion de lancement).	Pas de vérification de la part de la préfecture Reporting demandé
Inventaire contradictoire des bulletins de vote	A compter de la réception des documents	A compter de la réception des documents
Transmission d'une copie du bordereau de livraison accompagnée d'un exemplaire de chaque bulletin de vote reçu	A compter de la réception des documents	A compter de la réception des documents
Transmission d'une copie du bordereau d'enlèvement signé des paquets de bulletins de vote	A compter de la réception des documents	A compter de la réception des documents
PRESTATIONS 1, 2 et 3		
Etat d'avancement des prestations comportant les éléments indiqués à l'article V.3 du CCTP	A compter du lancement des opérations	A compter du lancement des opérations (de manière quotidienne)
Reporting	A compter du lancement des opérations (de manière quotidienne)	Vérification immédiate à la remise des livrables par le titulaire.
Reliquat des enveloppes et des documents de propagande (professions de foi et bulletins de vote)	A la fin des opération de mise sous pli et de colisage	Vérification dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la remise des livrables par le titulaire.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Accord-Cadre

Prestation d'adressage, de mise sous pli et de colisage de documents électoraux lors d'élections
pour les services de l'Etat en région Grand Est

Réf : 2026_PFRAGE_ELECTIONS

ANNEXE 8 AU CCTP - DECOUPAGE DES PRESTATIONS ET DES LIVRABLES

PRECISIONS :

- 1) lorsque des correctifs sont requis, le délai de représentation du livrable est indiqué dans la décision de l'administration ;
- 2) Le délai imparti à l'administration pour vérifier le nouveau livrable est identique au délai initial.

LIVRABLES ATTENDUS	DELAIS POUR LIVRABLE	DELAIS ET MODALITES DE VERIFICATION PAR L'ADMINISTRATION
Reporting	Quotidien à partir du premier enlèvement de colis jusqu'à la fin des opérations	Vérification immédiate à la remise des livrables par le titulaire.